

Dynamiser les ETI-PME de la filière électronique française à l'export

Propositions pour un tournant indispensable

La filière électrique est un domaine d'excellence historique pour la France, employant massivement et contribuant au rayonnement économique du pays. Notre territoire abrite en son sein des entreprises leaders dans les technologies des réseaux électriques, notamment des PME et ETI sur certains marchés, ce qui constitue un avantage compétitif dans le contexte de décarbonation et de transition énergétique de notre économie.

Toutefois, ces entreprises doivent pouvoir compter sur leurs activités à l'export, actuellement fragilisées, pour garder leurs positions de marché et continuer d'être des fleurons industriels. Le GIMELEC, qui les représente, fait état des propositions opérationnelles pour remédier à cette situation.

Une filière française en perte de vitesse à l'export

Le rayonnement industriel de la France s'amointrit dans le secteur des technologies électriques et numériques pour le marché des réseaux électriques, avec une diminution du nombre d'usines implantées sur le territoire, et des parts de marché des entreprises françaises en retrait depuis 20 ans.

Cette situation, qui n'est pas nouvelle, sort aggravée de la crise sanitaire et de ses conséquences. Depuis le début de l'année et la reprise économique, les difficultés liées à l'approvisionnement en matière première (coûts et délais) touchent la filière et sa concurrence de manière inégale : les matériaux haut de gamme sont les plus touchés et l'Europe est particulièrement impactée par les difficultés de transport.

Les ETI et PME sont particulièrement concernées par ces problématiques. Elles disposent en effet de moins de moyens que les grandes entreprises, qui peuvent planifier leur stratégie à plus long terme et sont moins vulnérables aux tensions d'approvisionnement par leur organisation multirégionale. Les ETI et PME représentent pourtant une part importante du tissu industriel de la filière électronique, un vecteur d'innovation et, par leur situation, un important potentiel de création d'emplois pour le territoire.

Les entreprises françaises restent combattives en couvrant l'ensemble des solutions existantes. Elles ont des parts de marché à conquérir dans un contexte mondial d'électrification et d'évolution des usages (augmentation de la part d'énergies renouvelables, smart grids, électrification des industries et des transports, data centers, etc.). Pour les soutenir, maintenir ces compétences stratégiques et les développer par l'innovation et la recherche, dynamiser le marché national n'est pas suffisant : il faut impérativement développer leurs activités à l'export.

Des propositions opérationnelles pour donner un second souffle aux PME et ETI françaises à l'export

Aujourd'hui, la sortie du Covid est le moment opportun pour un sursaut indispensable. La Commission Export¹ du GIMELEC est convaincue qu'un objectif collectif de croissance de 50% à l'export sur les 5 prochaines années est accessible et nécessaire pour garder une filière nationale compétitive et consolider le tissu de PME et ETI. Elle formule pour atteindre cet objectif les propositions suivantes :

- **Soutenir les PME et ETI dans la stratégie d'accélération TASE** (Technologies Avancées des Systèmes Energétiques). Le plan France Relance consacre en effet aujourd'hui près de 40 milliards aux TPE et PME, mais il n'y a pas eu d'aides spécifiques au secteur industriel des réseaux électriques.
- **Sécuriser l'accès des PME et des ETI aux matières premières de la transition énergétique.** Par exemple, les taxes aux frontières, notamment sur l'acier, sont actuellement pénalisantes : le contexte relatif aux matières premières devrait au contraire motiver la mise-en-place de dispositifs d'allègement.
- **Intégrer des clauses aux financements AFD favorisant la prise en compte du coût complet de revient des infrastructures de réseaux électriques.** Une initiative TCO est en cours, en partenariat entre l'AFD et Think SmartGrid, à laquelle la Commission Export du GIMELEC s'associe avec pour objectif de converger en 2022. Les entreprises soulignent le caractère urgent de ce changement.
- **Maintenir une forte visibilité de la filière française à l'international par la prolongation des dispositifs de soutien.** La prolongation du Chèque Relance Export permet notamment de renforcer dès 2022 la présence des PME – ETI françaises dans les « villages France » installés dans des événements ciblés (ENLIT, MiddleEast Energy, Distributech...)
- **Développer les opportunités de formation et de sensibilisation des prescripteurs étrangers,** au travers des opportunités existantes telles que les voyages d'étude techniques AFD, ou bien de nouvelles actions visant à développer des formations, sur le territoire comme à l'étranger. Des dispositifs utiles ont disparu, comme par exemple l'école Supérieure Interafricaine d'électricité (ESIE) dans les années 80 en Côte d'Ivoire, qui participait au rayonnement de la filière française.
- **Ré-évaluer les choix technologiques et la prescription** des grands donneurs d'ordres de la filière électrique à l'occasion des phases préparatoires des futurs marchés, afin de mieux calibrer la marge de manœuvre d'innovation des entreprises et le caractère exportable des matériels faisant l'objet d'un déploiement sur les réseaux français.

¹ Les entreprises suivantes sont membres de la Commission Export du GIMELEC : ACTIA Telecom, BEROMET, CATU, DEPAGNE, DERANCOURT, DERVAUX, ELECTRICAL SAFETY PRODUCTS, Groupe CAHORS, Groupe NOVARC (SFE), ICELEC, ITRON France, JST Transformateurs, MECATRACTION, MICHAUD, NEXANS, NILED, RETIS Solutions, RS ISOLSEC, SCLE SFE, SEDIVER, SICAME Group, TE Connectivity

- **Expliciter les critères techniques, normatifs et économiques** retenus par les grands donneurs d'ordres français auprès des gestionnaires de réseaux à l'international. Cela permettrait de rehausser les critères de qualité dans les marchés et les aligner sur les performances des matériels français. Ces argumentaires pourraient faire l'objet par exemple de publications scientifiques lors des événements du CIGRE ou du CIRED.
- **Maintenir un haut niveau de contribution des experts français à l'AFNOR, au CENELEC et à la CEI** de manière à traduire la stratégie commerciale de la filière dans les normes.

Le GIMELEC est le groupement des entreprises de la filière électronumérique en France. Ses 200 membres génèrent 15 milliards d'euros de CA depuis la France et emploient 67 000 personnes en France. Les adhérents conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité. À la conjonction de l'électron et de l'octet, l'engagement du GIMELEC en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté de développement des entreprises en France et à l'international.

Electrique, numérique et écologique, tel est notre futur ! Nous décuplons les énergies.